

COMMUNE DE BOUILLARGUES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LES PROJETS DE PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE REVISION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par arrêté n°2015/309 en date du 15 juin 2015, le maire de Bouillargues, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et la révision du zonage d'assainissement collectif et non-collectif de la commune de Bouillargues.

Ce projet a notamment pour objet de :

- Maîtriser et harmoniser le développement urbain;
- Favoriser une meilleure desserte du territoire et améliorer la lisibilité urbaine ;
- Améliorer le cadre de vie dans une optique de développement durable ;
- Conforter les activités économiques existantes et favoriser la dynamisation du centre-ville ;
- Classer les nouvelles zones à urbaniser en zone d'assainissement collectif.

A cet effet, Monsieur Georges FIRMIN, cadre SNCF honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Vice-Président délégué du Tribunal Administratif de Nîmes. Monsieur Marc BONATO, ingénieur en chimie industrielle en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces des dossiers, notamment l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que deux registres d'enquête établis sur feuillet non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Bouillargues, pendant 38 jours, **du lundi 6 juillet 2015 au mercredi 12 août 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture**. Chacun pourra consulter les dossiers et, soit consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse du siège de l'enquête :

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Bouillargues
Parc municipal
30230 BOUILLARGUES

Elles y seront tenues à la disposition du public et seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales en Mairie, dans la salle du conseil municipal, les jours suivants :

Lundi 6 juillet 2015 de 8h30 à 11h30
Mardi 21 juillet 2015 de 13h30 à 16h30
Mercredi 12 août 2015 de 15h00 à 18h00

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique, auprès de la commune de Bouillargues, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

Les personnes responsables du projet auprès desquelles des informations peuvent être demandées sont :

- en ce qui concerne le projet de PLU, la mairie de Bouillargues, joignable par téléphone au 04.66.20.67.33 ou par courriel à l'adresse suivante: mairie@bouillargues.fr
- en ce qui concerne la révision du schéma d'assainissement, la communauté d'agglomération *Nîmes Métropole*, par l'intermédiaire de la Direction Eau-Assainissement joignable par téléphone au 04.66.02.55.71.

A compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour établir et transmettre à la commune de Bouillargues son rapport et ses conclusions motivées. Ces derniers seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bouillargues et sur le site internet communal pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

A l'issue de la procédure d'enquête prévue au présent arrêté, le projet de PLU de la commune de Bouillargues, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal. Le projet de révision du schéma d'assainissement collectif et non-collectif sera lui définitivement approuvé par le conseil communautaire de Nîmes Métropole.